

ÉDITION 6 NO. 9 | DÉCEMBRE 2020

# NOUVELLES DE VAL-JOLI



LE CONSEIL MUNICIPAL ET  
LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
TIENNENT À VOUS SOUHAITER  
DES

*Joyeuses fêtes!*

## Mot du maire



Bonjour à tous,

Le remplacement des lumières de rue par des lampes au DEL est complété à 90%. La municipalité aura un retour sur l'investissement basé sur 5 ans dû à la baisse de consommation d'électricité et à l'entretien. Les travaux par Cooptel pour la fourniture d'Internet haute vitesse progressent toujours, car la génératrice a été installée sur le terrain de la municipalité pour l'alimentation d'urgence de leur système. J'ai parlé avec Mme Rocheleau de Cooptel et elle m'a confirmé que la date pour la mise en service de la fibre optique est prévue pour ce printemps 2021.

En 1993, le ministère des Transports procédait au transfert de l'entretien des routes aux municipalités. Nous recevions un montant de 9 090 \$ qui a été ajusté à 12 800 \$ avec les ans. Comme je trouvais que ce montant n'était pas comparable avec les autres municipalités de notre MRC, j'ai discuté avec le Ministre Bonnardel afin de demander une révision de ce montant qui n'était pas équitable. Je suis heureux de vous annoncer que dorénavant, nous recevons 58 000 \$ à cet effet.

Enfin, nous venons d'adopter le budget 2021 et le conseil est en mesure de vous annoncer que le taux de taxe demeure le même à 0,654/100 \$ d'évaluation. Nous avons à cœur de respecter la capacité de payer des contribuables en cette période difficile pour plusieurs.

Au nom de tous les membres du conseil municipal et des employés, je voudrais vous souhaiter un joyeux temps des fêtes.

*Rolland Camiré*

Maire

## Fermeture bureau municipal-période des fêtes

Le bureau municipal sera fermé du **19 décembre 2020 au 3 janvier 2021** inclusivement pour la période des fêtes. Nous serons de retour le 4 janvier 2021 dès 9 h.

## Calendrier des collectes 2021

Le calendrier des collectes est maintenant arrivé! Celui-ci est joint au présent journal. **Nouveauté de cette année**, vous pourrez retrouver quelques informations concernant les matières acceptées au compost ainsi qu'au bac de recyclage. Un bel aide-mémoire pour vous aider à valoriser le plus possible vos ordures ménagères.

Les dernières collectes d'ordures et de recyclage de l'année 2020 seront le lundi 28 décembre 2020.

La première collecte de recyclage de l'année 2021 sera le vendredi 8 janvier et la collecte d'ordures sera le 15 janvier 2021.

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour à tous,



J'ai eu le plaisir de travailler avec le conseil pour l'élaboration du budget 2021 qui annonce un budget équilibré sans augmentation de taxes malgré certaines dépenses en augmentation, dont la contribution à la Sûreté du Québec sans oublier que l'année 2021 sera une année d'élections municipales, ce qui implique de prévoir des dépenses supplémentaires et l'embauche de personnel d'élection.

Le règlement de taxation et tarification a également été adopté le 14 décembre. Il sera disponible sur le tout nouveau site Internet de Val-Joli qui sera en ligne dans les prochains jours. Les comptes de taxes devraient être expédiés à la fin janvier.

Je souhaite remercier le personnel de Val-Joli. Chacun à sa façon s'implique pour améliorer les services à la population. Merci à tous pour vos efforts afin de rendre le climat de travail agréable, c'est primordial pour moi, lorsque la communication est bonne, tous les problèmes peuvent trouver leur solution!

Joyeuses fêtes à tous, prenez soin de vous et au plaisir de vous rencontrer en 2021 lorsque la situation le permettra!

*Marie-Céline Corbeil*

Directrice générale



La prochaine réunion du conseil aura lieu le lundi 11 janvier 2021 à 19 h.

# BUDGET

**2020-12-576 5. ADOPTION DU BUDGET 2021 :**  
**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires suivantes comparativement aux prévisions 2020 :

budget 2021		
	2020	2021
<b>REVENUS</b>		
Taxes sur la valeur foncière	1 278 842 \$	1 283 853 \$
taxes spéciales pour le service de la dette	55 731 \$	41 406 \$
Taxes, compensations et tarification	179 770 \$	182 479 \$
Transferts	169 971 \$	148 165 \$
Services rendus	3 750 \$	2 500 \$
Imposition de droits	30 700 \$	29 750 \$
Amendes et pénalités	7 000 \$	7 500 \$
Intérêts	8 886 \$	6 000 \$
Autres revenus	0 \$	0 \$
Affectation du surplus	100 000 \$	15 650 \$
<b>TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS</b>	<b>1 834 650 \$</b>	<b>1 717 303 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Administration	319 516 \$	347 038 \$
Sécurité publique	350 937 \$	363 107 \$
Transport	355 210 \$	371 488 \$
Hygiène du milieu	223 743 \$	199 670 \$
Aménagement, urbanisme et développement	64 649 \$	56 652 \$
Loisirs et culture	88 925 \$	91 365 \$
Frais de financement	222 030 \$	48 394 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	209 640 \$	239 589 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>1 834 650 \$</b>	<b>1 717 303 \$</b>

**6. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022 ET 2023 :**  
**CONSIDÉRANT** le plan triennal d'immobilisation suivant :

## Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

projets	2021	2022	2023
Cour de l'hôtel de ville	55 000,00		
RIRL an 3 rang 11 part Val-Joli	328 000,00		
Rang 14 asphalte		300 000,00	300 000,00
boîte camion Inter	65 000,00		
Raccordements inversés	10 000,00	5 000,00	
Borne de recharge		9 000,00	
Grande ligne ponceau (1)		43 000,00	
Rang 9-Grande ligne Ponceau conjoint avec St-Claude	6 000,00		
Rang 14 glissières de sécurité	6 000,00		
Clôture garage municipal	6 000,00		
Cooptel	5 000,00	5 000,00	4 000,00
Pavage St-Antoine	5 000,00		
éclairage Del parc rang 10	7 000,00		
enseigne numérique	30 000,00		
Génératrice pour Hôtel de ville			50 000,00
<b>total</b>	<b>523 000,00</b>	<b>362 000,00</b>	<b>354 000,00</b>
<b>financement</b>			
Fonctionnement municipal	23 000,00	5 000,00	4 000,00
Surplus (rirL an 3)	82 000,00	43 000,00	
fonctionnement municipal boîte camion et cour	120 000,00		
Surplus pour enseigne	21 000,00		
TECQ	10 000,00	5 000,00	
RIRL an 3 75% de 328 000\$ (part Val-Joli)	246 000,00		
Subvention PPA-CE député	12 000,00		
Fonds région et ruralité	9 000,00	9 000,00	
en attente de programmes de subvention		300 000,00	350 000,00
<b>Total</b>	<b>523 000,00</b>	<b>362 000,00</b>	<b>354 000,00</b>

## Mot de la secrétaire-trésorière adjointe

par Audrey Ostiguy



### Taxes municipales

Il est bien important de payer votre solde de taxes d'ici le 31 décembre 2020. Tout solde impayé de 2018 et 2019 s'expose à des procédures par huissier.

Pour connaître votre solde exact incluant les intérêts courants, vous pouvez me contacter par courriel au [secretariat@val-joli.ca](mailto:secretariat@val-joli.ca) ou par téléphone au 819 845-7663 p.21

### NOUVEAU site Web de la municipalité!

Vous pourrez dans les prochains jours visualiser le nouveau site Web de la municipalité au [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)

Il est maintenant possible de consulter le bulletin municipal en format interactif!



# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

## AVIS PUBLIC POUR UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

SECOND projet de règlement numéro 2020-05, adopté le 7 décembre 2020 modifiant le règlement de zonage 2004-6 de la municipalité de Val-Joli.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

### 1. OBJET DU PROJET

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 décembre 2020 sur le PREMIER projet de « règlement numéro 2020-05 visant à créer la zone R-12 à même une partie de la zone R-7 », le conseil a adopté un SECOND projet de règlement conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

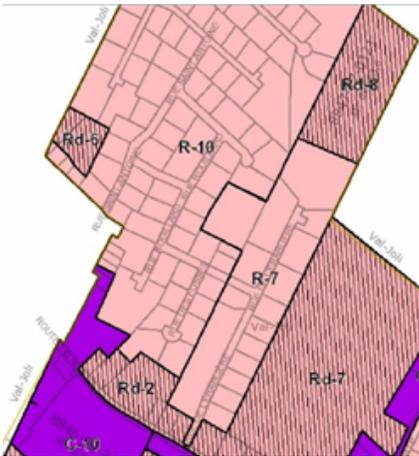
### 2- DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le SECOND projet de règlement a pour objet :

1. de créer la zone R-12 à même une partie de la zone R-7; Cette nouvelle zone sera créée sur les lots 6 268 801, 6 268 797, 6 268 798, 6 264 536 et 6 264 537. Les mêmes usages actuellement permis seront permis dans la zone R-12. Les normes d'implantations seront également reproduites exception faite de la marge de recul arrière qui sera désormais de 30 mètres. Une telle demande peut provenir de la zone R-7 de la municipalité tel que décrit au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage de la municipalité à laquelle la disposition s'applique et de toute zone contiguë à celle-ci, et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones R-7 de la municipalité tel que décrit au plan de zonage auquel le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë (R-10, Rd-2 Rd-7 et Rd-8) d'où provient une demande.

### 3- DESCRIPTION DES ZONES

La zone R-7 correspond essentiellement aux terrains de part et d'autre de la rue de l'Érablière.



## 4- VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité, situé au 500, route 249 à Val-Joli, ou à l'adresse courriel suivante : [direction@val-joli.ca](mailto:direction@val-joli.ca) (ou autre), au plus tard le huitième jour qui suit la présente publication;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 5- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 décembre 2020;
  - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir la demande;
  - Être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 décembre 2020;
  - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir la demande, depuis au moins 12 mois; ou
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 décembre 2020;
  - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où provient une demande, depuis au moins 12 mois;
  - Être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- Avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 7 décembre 2020 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi ;
- Avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## 6- CONSULTATION DU PROJET

Le SECOND projet de règlement numéro 2020-05 peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.val-joli.ca/>

Donné à val-joli, ce 15ième jour du mois de décembre 2020.

Marie-Céline Corbeil  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663 Téléc. : 819 845-4399

Marie-Céline Corbeil, dir., P.26, [direction@val-joli.ca](mailto:direction@val-joli.ca)

Frédéric Bernier, insp., P.25, [urbanisme@val-joli.ca](mailto:urbanisme@val-joli.ca)

Audrey Ostiguy, adj., P.21, [secretariat@val-joli.ca](mailto:secretariat@val-joli.ca), [loisirs@val-joli.ca](mailto:loisirs@val-joli.ca)

Pier Lacasse, resp. voirie, P.24, [voirie@val-joli.ca](mailto:voirie@val-joli.ca)

500, Route 249 NOUS SOMMES FERMÉS LES MARDIS.  
Val-Joli (QC) J1S 0E8 LUNDI 9H-12H, 13H-16H ET MERC.- VEND.

Pour toutes plaintes concernant les animaux :  
SPA de l'Estrie : 819 821-4727

### Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22  
[mairie@val-joli.ca](mailto:mairie@val-joli.ca)

Siège 1 : Sylvain Côté  
Siège 2 : Philippe Verly  
Siège 3 : Gilles Perron  
Siège 4 : Raymond Côté  
Siège 5 : Lise Larochelle  
Siège 6 : Josiane Perron



@municipalitevaljoli  
[@municipalitevaljoli](https://www.facebook.com/municipalitevaljoli)